

La composition et l'évolution du pays légal dans le Vaucluse, sous la Monarchie de Juillet



La révolution de Juillet 1830 s'était essentiellement bornée à un changement de dynastie assorti d'une réforme modeste du système électoral. La nouvelle loi votée le 19 avril 1831 avait, pour principale disposition, de rendre électeur tout Français âgé de vingt cinq ans au moins et payant un minimum de deux cents francs de contributions directes, alors que sous le gouvernement de Charles X le cens électoral s'élevait à trois cents francs et qu'on ne pouvait être pourvu du droit de suffrage avant 30 ans. On se contentait donc d'élargir quelque peu le recrutement du pays légal mais sans modifier en rien les principes du système censitaire. Pourtant, en dépit du caractère très limité de ce changement, l'abaissement du cens n'en a pas moins eu une influence sensible sur la composition du corps électoral dans le Vaucluse.

A. — Les modifications apportées par la nouvelle loi électorale dans la composition du pays légal

Le nombre et la proportion d'électeurs.

La modification la plus immédiatement visible est évidemment celle du nombre total des électeurs. Si on compare les chiffres fournis par les listes du jury de 1828 et les registres de 1832, on cons-

tate aussitôt que les électeurs qui étaient 438 en 1828 se retrouvent 914 en 1832. L'extension du pays légal a plus que doublé sous l'effet de la nouvelle loi électorale survenue entre ces deux dates (1). Pourtant le pays légal ne représente toujours qu'une fraction infime dupays réel. Alors qu'en 1828 il y avait un peu moins de deux électeurs pour mille habitants (2), en 1832 on n'en compte encore que moins de quatre pour mille (3). Si le chiffre absolu a été plus que doublé, la proportion relative est restée très faible, inférieure même à la moyenne de la France qui se situe à un niveau légèrement supérieur à cinq pour mille. C'est dire que cette réforme électorale n'a en rien les caractères d'une révolution et on ne peut guère s'attendre à ce qu'elle ait provoqué dans la structure du pays légal des modifications fondamentales capables d'en bouleverser complètement l'aspect.

Les différentes catégories économiques.

Un des faits les plus intéressants consiste dans une augmentation, faible sans doute, mais nette cependant, du pourcentage des professions économiques qui passe de vingt sept à trente pour cent, en même temps que la catégorie des « propriétaires » subit une diminution corrélative de cinquante deux à quarante sept pour cent, chacun des deux groupes formés par les professions libérales et les fonctionnaires ayant gagné un pour cent de son côté. C'est donc la bourgeoisie commerçante et le milieu des hommes de loi, médecins et fonctionnaires qui lui est apparenté qui a surtout profité des effets de la réforme.

Plus encore que les petits propriétaires, les petits commerçants sont légion en raison du caractère encore embryonnaire des affaires dans le Vaucluse et ce sont ceux qui se retrouvent les plus nombreux parmi les quatre cent soixante seize nouveaux promus au rang d'électeurs de 1828 à 1832. Du même coup l'importance primordiale que l'aristocratie, qui se recrutait surtout parmi les propriétaires

(1) Il faut pourtant tenir compte, dans le gonflement du nombre des électeurs, de l'accroissement normal par enrichissement. Les nouveaux censitaires qui apparaissent en 1832 ne sont pas tous des gens payant moins de 300 francs d'impôt puisque cette catégorie d'électeurs ne fournit que 41 % du total en 1832 alors que le corps électoral a augmenté dans son ensemble de plus de 50 %.

(2) Proportion calculée sur les chiffres du recensement de 1826.

(3) 3,8 pour 1000 exactement d'après les chiffres du recensement de 1831.

fonciers, possédait dans le pays légal, subit une baisse sensible. En 1828, sur un nombre total de 438 électeurs, on ne relève pas moins de 134 noms à particule. En 1832 ces nobles se retrouvent au nombre de 137 mais, au lieu de représenter, comme en 1828, presque le tiers du corps électoral, ils n'y entrent plus que pour moins d'un cinquième. Indubitablement cette modification a dû influencer sur la tendance générale des idées du pays légal, où l'emprise de l'aristocratie se fait moins serrée à mesure que son importance relative se réduit.

Les fortunes

Plus importante encore est peut-être l'apparition, d'emblée, d'un pourcentage très élevé de petites cotes d'imposition. Il a suffi que le cens électoral soit abaissé de cent francs pour que, aussitôt, le pays se voit gonflé par un large afflux d'électeurs pourvus d'une fortune modeste que les gouvernements de la Restauration ne considéraient pas comme une garantie suffisante.

Ceux qui paient moins de trois cents francs d'impôts directs s'assurent, en 1832, une part de quarante et un pour cent dans le total ; du coup la prépondérance des très grosses fortunes en est définitivement ébranlée. Les électeurs dont la cote d'imposition était supérieure à cinq cents francs représentaient, en 1828, quarante cinq pour cent du corps électoral. En 1832 leur part est réduite à vingt six pour cent. Comme, très souvent, les grands noms et les grosses fortunes appartiennent aux mêmes personnes, c'est un facteur de plus qui tend à un recul de l'importance relative de la noblesse. La démocratisation de cette oligarchie que constitue le pays légal est amorcée.

Les âges

En même temps qu'elle réduisait de cent francs la somme des contributions exigées pour être électeur, la nouvelle loi ramenait de trente à vingt cinq ans la limite d'âge pour être admis parmi les privilégiés dotés du droit de vote. Cette seconde stipulation est bien loin d'avoir autant d'incidences que la première sur la composition du corps électoral. Il est peu probable qu'elle ait influé sur la struc-

ture sociale du pays légal. Tout au plus a-t-elle pu légèrement contribuer à augmenter le nombre des électeurs en leur permettant de figurer plus tôt sur les listes ; mais ses effets ont dû être très limités car le rajeunissement du corps électoral qu'on peut noter est presque insensible. C'est à peine si la proportion des hommes de moins de quarante ans est augmentée de deux pour cent, alors que la catégorie des individus de plus de soixante ans diminue de la même quantité. Au lieu d'être composé, comme en 1828, de douze pour cent de gens de moins de quarante ans, quarante six pour cent entre quarante et soixante ans et quarante deux pour cent de plus de soixante ans, le pays légal en 1832 renferme quatorze pour cent de moins de quarante ans, la proportion d'individus entre quarante et soixante ans est restée la même et ceux qui ont plus de soixante ans forment les quarante pour cent restant. Entre les deux tableaux, la différence n'est pas grande.

Ainsi les effets de la nouvelle loi électorale, sous le régime de laquelle va se dérouler toute l'évolution ultérieure du pays légal, n'ont pas eu, dans le Vaucluse, de résultats extraordinaires. Comme en 1828, le corps électoral de 1832 continue à être composé en majorité de propriétaires fonciers, la plupart d'âge mûr ou avancé. Mais l'abaissement du cens, en même temps qu'il double le nombre des électeurs et fait admettre parmi eux une large proportion de gens de fortune médiocre, réduit quelque peu la prépondérance de ces propriétaires fonciers qui n'ont plus la majorité absolue et, à plus forte raison, celle des nobles. C'est l'amorce d'un changement que l'évolution ultérieure ne fera que confirmer et développer.

B. — Les modifications de la composition du corps électoral de 1832 à 1847

Le coup de pouce, donné par la nouvelle loi électorale dûe à la Révolution de Juillet, se place en effet au début d'une évolution naturelle qui, d'une allure remarquablement constante, sans à coups, ni mutations brusques, va se poursuivre pendant toute la période qui sépare la révolution de Juillet 1830 de celle de Février 1848 et confirmer en les élargissant les conséquences immédiates de l'abaissement du cens.

La courbe de ce mouvement est si régulière qu'il est presque

impossible de distinguer des périodes secondaires à l'intérieur de ces dix-sept années. On assiste à une progression continue et irréversible qui, peu à peu, tend à effacer les traits anciens et à donner aux classes supérieures de la société leur visage moderne.

L'évolution du nombre de la proportion des électeurs.

Cette progression se marque d'abord dans le nombre absolu des électeurs qui croît constamment, d'année en année : de 914 en 1832, on passe à 1052 en 1835. En 1838 on en est à 1247, à 1415 en 1841. On atteint 1536 en 1844 et on arrive au chiffre le plus élevé en 1847 avec 1636 électeurs (4). En dix sept ans le corps électoral a presque doublé. Le résultat, que la refonte du régime des élections en 1831, avait obtenu d'un coup, l'évolution naturelle le poursuit et l'étend.

Car ce n'est pas seulement le nombre absolu des électeurs qui est en hausse continue. La proportion des électeurs par rapport au chiffre total de la population s'accroît elle aussi considérablement. Alors que le pays légal ne représentait en 1832 que 3,8 pour mille de la masse des habitants, dans le département, en 1836 on arrive déjà à 4,5 pour mille. En 1841 on en est à 5,6 pour mille et, à la fin de la période, le calcul, fait en 1846, sur les chiffres du recensement de cette année, donne une proportion de 6 pour mille.

C'est la preuve mathématique que le pays légal étend peu à peu son recrutement à des couches de plus en plus larges de la population, c'est le signe que la prospérité économique que nous avons notée n'était pas qu'une apparence et que le pays, suivant fidèlement le conseil de Guizot, s'enrichit constamment, au moins en ce qui concerne les classes déjà les mieux pourvues. C'est à peine si la crise industrielle due à la décadence de la manufacture des soies qui frappe si durement la population ouvrière, se fait sentir sur la courbe d'accroissement qui devient simplement un peu moins rapide. Mais pas une seule fois, sauf en 1846 (5), on ne note un recul véritable du nombre d'électeurs sur l'année précédente. Seule, la hausse

(4) Ces chiffres, calculés d'après les listes du jury, ne coïncident pas toujours exactement avec ceux que fournissent les listes électorales mais ces divergences de détail ne contredisent en rien l'évolution générale, seule intéressante.

(5) 1575 électeurs en 1846 contre 1586 en 1845.

de la proportion des électeurs par rapport à la population totale subit un ralentissement entre 1841 et 1846. Le mouvement est freiné, mais jamais interrompu. L'enrichissement se poursuit de façon continue.

L'évolution des différentes catégories économiques

Mais quelle est la catégorie économique qui tire les plus grands bénéfices de cet afflux d'argent ? Ce ne sont pas tant les propriétaires fonciers et les agriculteurs que les négociants et les fabricants, car c'est surtout à ces derniers que le pays est redevable de son enrichissement grâce au trafic de la garance et de la soie. Cet avantage des commerçants sur les producteurs se reflète clairement dans l'évolution des pourcentages de chacune des catégories entre lesquelles on peut répartir les électeurs suivant leur fonction économique.

Les professions libérales et les fonctionnaires ou officiers ne subissent, dans l'importance relative de leur groupe à l'intérieur du pays légal, que des fluctuations de peu d'amplitude et ces deux catégories se maintiennent à un niveau à peu près constant pendant toute la période. La première oscille entre quinze et quatorze pour cent (6). La deuxième après être passée de huit pour cent en 1832 à sept pour cent en 1833 conserve le même pourcentage variant entre sept et six pour cent jusqu'en 1847 (7).

En revanche, les deux groupes les plus intéressants à cause de leur importance numérique et de leur rôle économique primordial, celui des « propriétaires » et celui des professions « économiques » présentent des évolutions simultanées, parallèles et de sens contraire dont les résultats viennent confirmer pleinement ceux que la réforme électorale de 1831 avait déjà obtenus. A mesure que la catégorie des propriétaires va perdant, d'année en année, de son importance relative, le groupe rival des professions économiques s'accroît de tout ce que la première abandonne. Le mouvement n'a rien de fulgurant et de sensationnel, mais il est soutenu

(6) 15 % en 1832, 14 % en 1833, 15 % en 1836, 14 % en 1842, 15 % en 1844, 14 % en 1846 et 1847.

(7) 6 % en 1836, 1837 et 1840, 7 % en 1842, 6,5 % en 1844, 7 % en 1846 et 1847.

et constant, sauf quelques fluctuations légères qui ne mettent nullement en question la tendance générale de l'évolution. C'est ainsi que ceux que nous rangeons commodément sous la rubrique « propriétaires » représentaient en 1832 quarante sept pour cent du pays légal, au lieu de cinquante deux pour cent en 1828. Pendant les quelques années qui suivent immédiatement l'avènement du nouveau régime, il semble que cette catégorie tende à réduire les pertes relatives que lui a fait subir la réforme électorale et à retrouver son niveau d'avant 1830 : son pourcentage augmente lentement pour atteindre un peu plus de quarante neuf pour cent en 1837 (8). Mais ensuite se déclenche un mouvement inverse qui, dès 1838, ramène l'importance relative des propriétaires à son niveau de 1832 et qui, en se prolongeant, finit en 1847, par ne laisser à cette catégorie qu'une part réduite à quarante deux pour cent du total (9).

Corrélativement la catégorie des professions économiques qui, jusqu'en 1837, n'avait pas réussi à faire mieux que se maintenir péniblement à la place conquise en 1832 avec un pourcentage de trente pour cent des électeurs (10), commence à partir de cette date une augmentation graduelle qui, dès 1838, l'amène à trente trois pour cent et aboutit à trente sept pour cent en 1847 (11).

D'une année à l'autre les variations sont faibles ; mais, chacune s'ajoutant à l'autre, elles finissent par dessiner une courbe régulière dont la tendance n'est pas ambiguë. Alors que, en 1832, la catégorie des propriétaires avait, sur celle des professions économiques, un avantage bien marqué, qui se chiffrait par une différence de dix-sept pour cent entre les proportions respectives de ces deux groupes dans la masse du corps électoral, dès 1838 cet écart est réduit à quinze pour cent, à dix pour cent en 1840, neuf pour cent en 1842, six pour cent en 1844 et, en 1847, nous approchons du point d'équilibre, puisque il s'en faut de cinq pour cent que les deux catégories ne soient à égalité.

(8) 47,5 % en 1833. 48 % en 1935. 49 % en 1836.

(9) 47 % en 1838. 45 % en 1840. 44 % en 1842. 42 % en 1844. 43 % en 1846.

(10) 31,5 % en 1833. 30 % en 1835, 1836 et 1837.

(11) 35 % en 1840 et 1842. 36 % en 1844 et 1846.

L'évolution du rapport des fortunes

En ce qui concerne le rapport des fortunes, l'évolution n'est ni moins nette, ni moins régulière. Dans ce domaine comme dans celui des professions, les courbes qui indiquent l'importance relative des différentes catégories d'électeurs suivant leur richesse, se complètent logiquement l'une l'autre et toutes présentent un profil parfaitement constant. La tendance générale qu'on en peut déduire est par conséquent absolument certaine : le corps électoral, dans le Vaucluse, comprend de plus en plus d'individus pourvus d'une fortune modeste ou médiocre et de moins en moins de gros magnats, la proportion des premiers s'accroissant constamment au détriment des plus riches.

Le pourcentage des électeurs payant moins de trois cents francs d'impôts directs, qui avait atteint d'emblée quarante et un pour cent, continue pendant toute la durée de la période à s'élever régulièrement. Sur sa lancée, il arrive presque à quarante cinq pour cent en 1836 et en 1847 les électeurs les moins riches ont conquis la majorité absolue, puisqu'ils représentent cinquante trois pour cent du total (12).

Pendant ce temps chacune des trois autres catégories subit des pertes relatives qui font passer la proportion des gens imposés entre trois cents et quatre cent quatre vingt dix neuf francs de trente trois à vingt sept pour cent (13), tandis que le groupe de ceux qui paient entre cinq cents et neuf cent quatre vingt dix neuf francs est réduit de dix sept à quinze pour cent (14) et que les grandes fortunes, soumises à des contributions supérieures à mille francs, qui représentaient encore neuf pour cent en 1832, ne fournissent plus que cinq pour cent en 1847 (15).

La démocratisation légère, amorcée à l'intérieur du pays légal par la réforme électorale du début de la Monarchie de Juillet, a été précisée et étendue par toute l'évolution des années suivantes. Les

(12) 42 % en 1833 et 1836. 47 % en 1840. 51 % en 1842 et 1844. 54 % en 1846.
 (13) 33 % en 1832. 31 % en 1833. 31,5 % en 1836. 29 % en 1837 et 1839.
 26 % en 1842. 27,5 % en 1844. 26 % 1846.
 (14) 17 % en 1832. 18 % en 1833. 19 % en 1836 et 1837. 17 % en 1840.
 16 % en 1842. 15,5 % en 1844. 15 % en 1846 et 1847.
 (15) 9 % en 1832 et 1833. 7 % en 1835-1836-1839. 6 % en 1842. 5,5 % en 1844.
 5 % en 1846.

grandes fortunes pour lesquelles la cote d'imposition était supérieure à cinq cents francs constituaient encore plus du quart du corps électoral en 1832 (16), elles ne forment plus qu'un cinquième du total à la veille de l'abolition du cens (17). Le progrès économique dans le Vaucluse favorise la prolifération des fortunes modestes plutôt que l'essor de quelques grandes familles qui monopoliseraient à leur profit les bénéfices de la prospérité qui règne dans le département et c'est ce qui permet une augmentation aussi rapide du nombre d'électeurs.

L'évolution de l'âge moyen des électeurs

Cette évolution harmonieuse qui, d'un mouvement lent et sûr, tend toujours dans le même sens, ne se retrouve plus lorsque on essaie de voir quels caractères nouveaux ont été apportés par les années dans le domaine de l'âge moyen des électeurs. Là aussi pourtant une tendance générale se dégage, mais elle est plus floue qu'en ce qui concerne le chapitre des fortunes et celui des professions, parce que, d'une part, les écarts qu'on relève entre les chiffres de 1832 et ceux de 1847 y sont moins marqués et, d'autre part, parce que des fluctuations discordantes viennent brouiller l'ordonnance de la courbe.

Le groupe des électeurs âgés de moins de quarante ans semble d'abord devoir prendre une part de plus en plus grande à l'intérieur du pays légal puisque, formant quatorze pour cent du total en 1832, il en fournit près de vingt pour cent en 1842 ; mais ce rajeunissement marqué ne se maintient pas : après 1841 s'amorce une baisse qui, sans annuler complètement les gains de la décade précédente, ramène cependant la catégorie des hommes jeunes à un niveau plus modeste équivalent à dix-sept pour cent du corps électoral en 1847 (18).

En revanche les électeurs âgés de plus de soixante ans apparaissent en perte d'importance relative continuelle jusqu'en 1840 : ils représentaient quarante pour cent du pays légal en 1832, huit ans plus tard, leur part est limitée à trente-sept pour cent, puisque

(16) Cotes inférieures à 500 F : 74 % ; supérieures à 500 F : 26 %.

(17) Cotes inférieures à 500 F : 80 % ; supérieures à 500 F : 20 %.

(18) 14 % en 1833. 16 % en 1836. 17 % en 1837. 18,5 en 1840. 20 % en 1842, 19 % en 1844. 18,5 % en 1846.

en 1842 le niveau n'est plus que de trente-cinq pour cent; mais, à partir de cette date jusqu'en 1847, la proportion des vieillards se stabilise à ce chiffre et n'en bougera plus (19).

Placée entre les deux précédentes, la catégorie des gens d'âge mûr, entre quarante et soixante ans, participe à la fois de l'évolution de l'une et de l'autre et la courbe que tracent ses propres fluctuations dessine une ligne sinueuse indiquant tantôt un léger progrès, tantôt une régression de peu d'ampleur. En fin de compte, parti de quarante-six pour cent en 1832, ce groupe se retrouve en 1847 avec un gain de deux pour cent après avoir traversé des phases moins favorables qui avaient abaissé sa proportion jusqu'à moins de quarante-cinq pour cent comme par exemple en 1836 ou 1840 (20).

En combinant ces différents résultats on peut conclure cependant à un léger rajeunissement du corps électoral dans son ensemble, puisque la proportion des hommes de moins de soixante ans est, jusqu'en 1842 tout au moins, en accroissement lent mais continu. Néanmoins cet abaissement de l'âge moyen des électeurs est trop peu marqué pour avoir eu des effets sensibles et aucune trace certaine de son influence ne peut être décelée avec précision dans le comportement général du pays légal.

C. — L'évolution des rapports des différentes classes sociales de 1832 à 1847

Les changements apportés par le temps dans la composition du corps électoral surtout en ce qui concerne le rapport des forces entre les différentes catégories économiques et les fractions plus ou moins riches du pays légal, sont limités, mais on ne saurait pourtant considérer leurs effets comme négligeables. La structure des couches supérieures de la société, sans être bouleversée de fond en comble, en est affectée et ces transformations se reflètent fidèlement dans les rapports réciproques des différentes classes sociales. Ces changements demandent à être examinés à part, car il n'est

(19) 39 % en 1833. 39,5 % en 1836. 37 % en 1837 et 1840. 35 % en 1842, 1844, 1846 et 1847.

(20) 47 % en 1833. 44,5 % en 1836. 46 % en 1837. 44,5 % en 1840. 45 % en 1842. 46 % en 1844. 46,5 % en 1846.

pas possible de faire coïncider exactement les limites de chacune des catégories économiques, avec une classe sociale déterminée : dans la catégorie des propriétaires se détache nettement une société aristocratique très riche, qu'on ne peut confondre avec la masse des autres propriétaires fonciers, car elle s'en distingue par sa mentalité et son rôle particulier. A cette même société aristocratique appartiennent quantité de petits hobereaux servant dans l'armée, ou retirés sur leurs terres et jouissant d'une retraite après avoir fini leur temps : nous les rangeons dans la catégorie des fonctionnaires et officiers ; mais par leur comportement et leurs relations, ils sont beaucoup plus proches de leurs frères aristocrates que des fonctionnaires auxquels nous les avons joints.

De même les propriétaires qui ne sont pas nobles comptent de plus en plus parmi eux d'anciens commerçants enrichis qui, selon une habitude bien ancrée dans les mœurs, ont investi leurs bénéfices en terre ou en maisons et ont ensuite abandonné les affaires pour profiter oisivement de leur fortune acquise. Mais l'origine même de cette fortune leur a donné des conceptions et des façons de vivre différentes de celles des autres propriétaires fonciers qui n'ont jamais connu d'autre activité, et ils introduisent au sein de cette catégorie économique de notables changements dans les habitudes de pensée.

Enfin les différentes catégories de fortune ne se superposent plus étroitement aux fonctions économiques. Au début de la Monarchie de Juillet on pouvait affirmer encore, sans manquer trop à la vérité, que les grandes fortunes appartenaient presque toutes à la noblesse. Vers 1847, cela devient de moins en moins vrai. Les aristocrates n'ont plus le monopole de la richesse.

La noblesse

Ici encore la tendance générale est visible dès les premiers effets de la Révolution de Juillet, obtenus par l'intermédiaire de la nouvelle loi électorale, que l'orientation de la vie économique et sociale dans les années suivantes a accentués. La prépondérance quasi totale de l'aristocratie sous la Restauration avait déjà été ébranlée par les conséquences du changement de régime, mais elle restait bien affirmée et incontestée. Au cours des dix-sept années

qui suivent, cette hégémonie s'effrite peu à peu et, en 1847, on voit poindre le moment où la noblesse devra renoncer définitivement à son rôle de direction dans tous les domaines, se dépouiller de son caractère de caste fermée et se fondre dans l'ensemble des classes dirigeantes. Son déclin était inévitable, imposé par l'évolution économique et les changements de mentalité qui en sont en partie la conséquence.

Pourtant numériquement la classe noble ne s'est guère amoindrie; en 1846 on peut relever sur les listes du jury deux cent vingt-trois noms à particule avec vingt comtes, dix-sept marquis et huit barons. Seulement ce groupe aristocratique se trouve de plus en plus noyé dans la masse des électeurs et en outre c'est sa position unique dans la hiérarchie sociale qui est sapée, d'une part parce que l'aristocratie s'appauvrit et parceque, d'autre part, elle n'est plus la seule à jouir de la considération et de l'influence que vaut une grande fortune à ses possesseurs. En 1832 on ne relevait pas moins de quarante-huit nobles acquittant pour leurs domaines et leurs maisons des contributions supérieures à mille francs. En 1847, sans que le chiffre total des cotes supérieures à mille francs ait notablement varié (21), ce nombre s'est abaissé à trente-neuf. En outre, parmi les quarante-huit nobles de 1832 on en comptait dix-huit dont la fortune était assez opulente pour leur permettre de supporter des impôts d'un total supérieur à deux mille francs. En 1847 ils ne sont plus que quatorze. Ce ne sont plus les nobles qui possèdent seuls la majorité des richesses et le nombre de ces gros magnats titrés se réduit.

En conséquence l'aristocratie commence à sentir le sol chanceler sous ses pas, à se rendre compte que son temps se termine et cet état d'esprit se reflète dans son attitude. Certains, tels le marquis de Forbin des Issarts ou le comte de Raoussset-Boulbon, se refusent à admettre que le vent ait tourné, que l'Ancien Régime soit définitivement mort et, enfermés dans leurs châteaux ou confinés dans de petits cercles bien clos, ils remâchent les glorieux souvenirs de leur splendeur d'autrefois, ils s'entêtent dans une stérile négation du présent, un orgueilleux et anachronique mépris pour la vile bourgeoisie qui les entoure et dont le gouvernement de la Monarchie de Juillet est à la fois l'expression et le défenseur.

(21) Il y avait 82 cotes supérieures à 1000 F en 1832, il y en a 30 en 1847.

D'autres, surtout les plus jeunes, conscients qu'ils ne sont plus que les derniers rejetons d'une race condamnée, se hâtent de jouir des bons moments que peut leur procurer leur fortune et ils dilapident le patrimoine de leurs ancêtres avec une insouciance qui n'est peut être qu'une forme du désespoir. La prodigalité est pour eux le dernier moyen de se conduire en grand seigneur et ils se ruinent allègrement en fêtes et en orgies. Le fils du marquis de Cambis, le comte Henri de Cambis qui avait succédé à son père comme député de Vaucluse et devait mourir, jeune encore, en 1847, est connu dans les cercles parisiens surtout comme un élégant raffiné qui a pour principal mérite de savoir faire tenir un monocle enchâssé dans son arcade sourcilière avec une incomparable maîtrise, plutôt que comme un homme politique d'envergure comme son père (22).

Il n'atteint pourtant pas encore la célébrité que devait s'acquérir plus tard, sous le Second Empire, Gramont duc de Caderousse, né en 1836, fameux viveur que ses orgies et ses folies rendirent légendaire dans le milieu pourtant fort blasé de la fête impériale et qui mourut épuisé par sa vie de débauches en 1866, entraînant avec lui dans la tombe ce nom et ce titre prestigieux qu'il fut le dernier à porter (23).

Quant à l'héritier d'un autre des plus grands noms du pays, le comte Gaston de Raousset-Boulbon, après avoir gaspillé en quelques mois à Paris l'immense fortune qu'il tenait de sa mère, il quitta la France pour aller tenter une vie nouvelle en Algérie où son nom et les préjugés qui s'attachaient à sa naissance ne lui seraient plus une entrave. Mais il ne tarda à revenir dans sa patrie où l'attirait l'annonce de la Révolution de Février, car ce jeune aristocrate nourrissait des idées très avancées. L'échec qu'il essuya aux élections et le délabrement de sa fortune l'obligèrent ensuite à s'embarquer pour le Nouveau Monde et il devait finir en 1854, sous les balles d'un peloton d'exécution au Mexique où, tel un conquérant, il avait essayé, les armes à la main, de se tailler un royaume (24).

(22) *Le National*, 21 juillet 1846

(23) Desvergues, *Promenades historiques dans le Comtat Venaissin*. Caderousse, une ville, une famille, un gandin et Guiral, Prévost-Paradol, page 343 et note 20.

(24) H. de la Madelène, *Le comte Gaston de Raousset-Boulbon. Sa vie et ses aventures*.

Sans en arriver à ces extrémités, la plupart des fils de grandes familles commencent à entrevoir la nécessité de se résigner à rentrer désormais dans le rang, à n'être plus que des propriétaires fonciers parmi tant d'autres et à faire une place à leurs côtés à ces parvenus de l'époque, la bourgeoisie.

La bourgeoisie.

Sous ce terme de bourgeoisie il faut entendre surtout les commerçants et fabricants, car les catégories des hommes de loi, des médecins et des fonctionnaires, qui par leur genre de vie et leurs tendances d'esprit s'apparentent aux premiers, se contentent de maintenir leur importance relative dans le pays légal sans l'augmenter. Il ne faudrait pourtant pas conclure directement de la masse numérique dans le corps électoral au rôle qualitatif dans la société. Il est indéniable que, dans la mesure où le prestige des nobles s'amenuise, les juges, les avocats et les notaires peuvent d'autant mieux étendre et approfondir l'influence déjà fort grande qu'ils se sont acquise. Lorsque la confiance et la crainte qu'on avait dans le seigneur du lieu diminuent un peu, parce que ce n'est plus lui et ses pareils qui font la loi dans le pays, on écoute moins docilement ses conseils et ses directives et c'est aux insinuations du notaire ou de l'avoué qu'on prête une oreille complaisante, eux qui, par profession, connaissent toutes les roueries et les subtilités qu'il faut savoir pour se débrouiller dans le maquis des lois qui régulent les rapports sociaux et politiques. C'est un fait bien avéré surtout dans les campagnes et dont le gouvernement sait habilement se servir pour saper l'influence des nobles et accroître l'audience de ses propres partisans au moment des élections. En face des nobles qui dans l'ensemble s'appauvrissent, les professions libérales, dont un seul représentant en 1832 était à même de supporter plus de mille francs d'impôts directs, sont en progrès et en 1847 on en compte cinq dans ce cas.

Toutefois la modification majeure dans la société est à chercher dans les conséquences de l'accroissement notable des professions « économiques ». La montée des classes commerçantes, sous le rapport du nombre absolu et relatif, s'assortit en effet d'un enrichissement graduel qui permet à quelques-uns des négociants les

plus audacieux ou les plus heureux de rivaliser avec la fortune des grands barons territoriaux.

En 1832, sur quatre-vingt-deux cotes d'imposition supérieures à mille francs, on rencontrait tout au plus quatorze négociants, ils sont dix-neuf en 1847 à être marqués de ce signe d'une opulence particulièrement large. Plus net encore : alors qu'au début de la Monarchie de Juillet on ne pouvait guère citer que deux négociants et un propriétaire non noble dont les contributions atteignissent le niveau très élevé de deux mille francs par an, il y en a six dans ce cas, à la veille de la Révolution de 1848, parmi lesquels quatre, Poncet jeune, Clauseau Pitoy, Montagnat et Thomas, se font porter sur les listes comme négociants. Un cinquième Derat est indiqué sur les registres de 1847 comme propriétaire, mais d'origine de sa fortune est à chercher dans les affaires car, en 1832, il s'attribuait la profession de négociant et le sixième, ingénieur des Ponts et Chaussées, n'est autre que Talabot qui, au reste, paie la plupart de ses contributions dans le Gard. Les sommes que versent au fisc Talabot et Thomas (25) supposent une fortune presque aussi respectable que celle d'un marquis de Cambis, d'un marquis de Rochegude ou d'un comte de Piolenc (26) et c'est un signe très net que cette promotion du monde des affaires au même niveau de richesse que l'aristocratie.

A une époque où c'est l'argent qui fait la différence de considération entre les personnes, les négociants ne sont plus obligés de céder le haut du pavé aux comtes et aux marquis. Alors que les gens titrés voient s'effriter leurs domaines, et leurs parchemins généalogiques perdre la caution d'une solide assise financière, les commerçants et les hommes d'affaires prennent une part de plus en plus large dans le groupe des grandes fortunes, sans pouvoir encore prétendre cependant y égaler celle des nobles. Mais, forts de leur nombre qui s'accroît sans cesse à l'intérieur du pays légal, soutenus par la tendance générale de l'évolution économique, les bourgeois de Vaucluse sentent que l'avenir est à eux, que le temps des grands seigneurs est passé et que la puissance, que ceux-ci représentent encore, n'est plus qu'une survivance anachronique, une forme sociale archaïque condamnée à dépérir. Certes le moment

(25) 3 142 F pour Talabot, 4 207 F pour Thomas.

(26) Marquis de Cambis : 5 563 F. ; de Rochegude : 4 035 F. ; comte de Piolenc : 3 921 F.

du triomphe n'est pas encore arrivé. Les nobles ne s'avouent pas vaincus et résignés à abandonner leur rôle dirigeant dans la vie du pays. Ils écrasent toujours les roturiers de leur influence, ce sont toujours eux qui dominent la vie littéraire, artistique et mondaine. Ils prétendent toujours exercer comme autrefois leur hégémonie sur les paysans et le petit peuple. Le brillant de leur existence et les marques de respect qu'on leur prodigue peuvent encore faire illusion et leur voiler leur déclin mais les plus perspicaces ne sauraient s'y tromper : l'influence réelle et vitale leur échappe, sapée par la bourgeoisie qui, prenant de plus en plus de force et d'audace, ose même défier l'aristocratie et lui enlève peu à peu toute sa clientèle.

Les aspects locaux de l'évolution du pays légal dans le Vaucluse

Nous avons jusqu'ici considéré le pays légal comme un tout sans prêter attention aux aspects locaux qu'on peut relever dans les différentes parties du département. Il est pourtant inévitable que, par l'effet des conditions naturelles elles-mêmes, certains cantons se trouvent favorisés et abondamment représentés au sein du corps électoral, tandis que d'autres font figure de parents pauvres.

Pour être en mesure de payer les deux cents francs du cens il faut pouvoir tirer de sa terre, qui est presque toujours de dimensions très réduites, un revenu déjà considérable. Ce que le cultivateur arrive facilement à produire dans les champs fertiles de la plaine irriguée demande un travail bien plus ardu et plus intense sur les pentes arides du Ventoux où les étendues pierreuses des plateaux de Vaucluse. Le paysan de Pernes ou de l'Isle qui engrange chaque année d'abondantes moissons de blé et de précieuses récoltes de garance voit sa terre prendre une valeur bien plus grande que celle du propriétaire de Sault ou de Malaucène qui vit à grand peine de la culture de quelques maigres champs, de l'élevage du ver à soie, de la vente de quelques ballots de lavande et des produits de son troupeau de moutons et de chèvres qu'il

fait paître sur les garrigues. Le « moussu », le propriétaire assez riche pour se distinguer de la masse des autres cultivateurs et faire partie du pays légal, est une espèce bien plus répandue dans les terroirs de plaine que sur les hauteurs calcaires qui les dominent.

La population se rencontre de préférence sur les sols riches et délaisse un peu les collines et les plateaux secs et stériles où la faiblesse du peuplement (bien moins marquée il est vrai que de nos jours) et plus encore la pauvreté des ressources réduisent à quelques unités le nombre des privilégiés appelés à figurer sur les listes électorales. Le chiffre des membres du pays légal varie fortement d'un canton à l'autre et on peut relever ainsi des différences appréciables, par exemple entre le canton de l'Isle riche de quatre-vingt-six électeurs en 1847 et celui de Sault qui en rassemble à peine seize, ou celui de Vaison réduit à une représentation de dix-neuf électeurs pendant que Bollène peut en aligner soixante-quatre.

En même temps que le nombre et sous l'influence aussi des conditions naturelles, la composition du corps électoral apparaît variable d'un canton à l'autre. Dans tel d'entre eux on relève une absence quasi complète de la catégorie des professions économiques; dans tel autre, c'est, au contraire, cette même catégorie qui prend le pas sur toutes les autres, selon que le pays se trouve dans une situation plus ou moins favorable, à l'écart des voies de communication ou au contraire à proximité immédiate des centres commerciaux dont le plus important est évidemment la grande ville et le chef-lieu du département, Avignon.

Pour analyser complètement et avec précision l'évolution de la composition du corps électoral, il faudrait examiner successivement dans chaque canton les variations des différentes catégories en nombre et en pourcentage. On noterait ainsi sans doute une diffusion de plus en plus large de l'activité commerciale dans tout le département (27) et en même temps une comparaison d'un canton à l'autre révélerait des différences sensibles qui éclaireraient parfai-

(27) Le canton de Pernes, qui en 1832 ne comptait pas un seul représentant du monde du commerce parmi ses électeurs, en offre cinq en 1847. De même le canton de Sault qui, au début de la période n'avait que sept électeurs dont pas un seul commerçant, en a seize en 1847 dont deux appartiennent aux professions économiques qui groupait, en 1832, déjà quarante sept pour cent du pays légal, à Avignon la catégorie des professions économiques qui groupait en 1832, déjà quarante sept pour cent du pays légal, a conquis en 1847 la primauté absolue avec cinquante cinq pour cent du total.

tement les changements de rythme du développement économique dans les diverses régions suivant leurs aptitudes et leur situation.

Mais une étude de ce genre, encore que fort instructive, demanderait beaucoup de temps et serait à la longue fastidieuse. Plutôt que de suivre, canton par canton, la marche progressive du nombre et de la composition du pays légal, il faut se contenter d'analyser succinctement ces aspects à l'intérieur d'une division administrative plus large, l'arrondissement. A cette époque le département de Vaucluse en comprend quatre qui ont pour chef-lieu respectif Carpentras, Orange, Apt et Avignon (28). Les trois premiers sont constitués à la fois par un morceau de la grande plaine du bas Rhône et une partie montagneuse (29). Seul, celui d'Avignon dont la superficie, comparée à celle des autres, est d'ailleurs réduite, s'étend entièrement en plaine. Chacun d'entre eux offre, dans le corps électoral qui le représente, des caractères propres, mais on peut grouper dans un même ensemble ceux d'Orange et de Carpentras qui affichent des aspects très voisins tandis que celui d'Apt et plus encore celui d'Avignon affirment une nette originalité.

A. — Le pays légal dans les arrondissements d'Orange et de Carpentras

Les deux arrondissements voisins d'Orange et de Carpentras se ressemblent en effet sur bien des points. Celui d'Orange est le plus peuplé des deux, mais le rythme d'accroissement de leur population totale aussi bien que du nombre des électeurs est comparable (30) avec toutefois un léger avantage pour l'arrondissement de Carpentras, où le pays légal s'accroît plus vite qu'à Orange.

(28) Le nombre des arrondissements a été depuis réduit à trois par suppression de la sous-préfecture d'Orange.

(29) A cette époque le canton de Malaucène est rattaché à la sous-préfecture d'Orange ce qui donne lieu à de nombreuses plaintes et à une des rares interventions d'un député de Vaucluse à la tribune de la chambre.

(30) Population Orange 1832 : 66.653 habitants - 1836 : 67.443 - 1841 : 68.602 - 1846 : 71.537 - 1851 : 73.286.

Carpentras, 1832 : 51.269 - 1836 : 52.699 - 1841 : 54.034 - 1846 : 55.714 - 1851 : 57.034.

Nombre d'électeurs, Orange, 1832 : 204 - 1834 : 234 - 1836 : 246 - 1838 : 271 - 1840 : 284 - 1842 : 304 - 1844 : 319 - 1846 : 343 - 1847 : 342.

Carpentras, 1832 : 156 - 1834 : 177 - 1836 : 191 - 1838 : 208 - 1840 : 241 - 1841 : 258 - 1842 : 277 - 1844 : 277 - 1846 : 282 - 1847 : 291.

En dépit de ce gonflement continu du corps électoral, la proportion des individus pourvus du droit de suffrage par rapport à la masse totale des habitants reste toujours inférieure à la moyenne du département. En 1832 et en 1836 les deux arrondissements en sont au même point avec trois pour mille en 1832 et 3,6 pour mille en 1836. En 1841 Carpentras se détache et alors qu'Orange n'a poussé son augmentation que jusqu'à 4,3 pour mille, il en est lui déjà à 4,7 pour mille. Quelques années plus tard Carpentras a conservé son avance, mais Orange est déjà en train de la réduire puisque avec 4,8 pour mille il ne se trouve pas loin des cinq pour mille de Carpentras en 1846. Au même moment la moyenne générale s'établit à six pour mille.

De la même façon, la part que représentent les professions économiques au sein du pays légal semble s'accroître moins vite que dans le département pris dans son ensemble. En 1832 pourtant Orange, avec un pourcentage de professions économiques égal à vingt-neuf pour cent, se trouvait bien près de la moyenne générale fixée à trente pour cent. Mais, par la suite, l'arrondissement ne suit pas le rythme d'accroissement du département et, en 1847, il se retrouve, avec trente-trois pour cent, assez loin de la moyenne de trente-sept pour cent.

Le décalage est encore plus accentué pour Carpentras qui, handicapé au départ par un retard considérable (vingt-trois pour cent de professions économiques en 1832) n'arrive pas à le combler et termine en 1847 au chiffre de vingt-six pour cent, inférieur de plus de dix pour cent au niveau général. Placé par sa position en dehors des grandes voies de communication, l'arrondissement de Carpentras a du mal à suivre le développement continu du commerce dans la région et cela se traduit nettement sur la courbe d'évolution des différentes catégories économiques.

Par ailleurs on relève, à l'intérieur même des arrondissements, des variations sensibles d'un canton à l'autre. Partout le nombre des électeurs augmente très vite et plus encore dans les cantons les moins favorisés : celui de Beaumes qui n'avait que cinq électeurs en 1832 a presque quadruplé ce chiffre en 1847 ; dans l'arrondissement de Carpentras, presque tous les cantons, à l'exception de celui de Carpentras-Nord, ont doublé le nombre de leurs électeurs. L'enrichissement est donc général et non pas limité aux terroirs les

plus riches, mais en revanche le développement de l'activité commerciale est beaucoup moins également réparti. Les cantons qui en profitent sont surtout les villes : Orange et plus particulièrement le canton d'Orange-Ouest, où le nombre des membres des professions économiques qui, au début de la période, était égal ou légèrement inférieur à celui des « propriétaires », conquiert petit à petit la primauté (31), Carpentras, ou les cantons de la plaine situés non loin des centres et des voies de commerce. Des cantons comme ceux de Beaumes, de Mormoiron, de Sault ne comptent parmi leurs électeurs que peu ou point de représentants des professions économiques.

Pourtant, en dépit de ces inégalités locales, on ne peut manquer d'arriver à une conclusion qui s'impose : comme l'enrichissement du pays, le développement de l'activité commerciale est un fait général. Plus rapide dans certains cantons mieux placés, plus difficile dans d'autres trop retirés et presque isolés par l'absence de routes dignes de ce nom (31), il ne connaît nulle part d'arrêts prolongés et encore moins de régressions. Dans ces deux arrondissements qui se rapprochent le plus des normes fournies par les moyennes du département pris dans son ensemble, on peut vérifier que toutes les communes (ce qui ne veut pas dire tous les habitants) profitent de l'enrichissement du pays et de l'accroissement du commerce et des échanges.

Quant aux autres caractères du pays légal, tels que l'âge moyen des électeurs ou l'importance et la proportion relative des grandes fortunes par comparaison avec les autres plus modestes, ces deux arrondissements confirment leur aspect d'arrondissement-type, car ils se trouvent, sous ces différents rapports, très près des moyennes du département. Les fluctuations d'une année à l'autre que le calcul de la moyenne fait disparaître, quand il s'agit de l'ensemble du département, sont plus fréquentes ; mais elles ne peuvent empêcher d'aboutir à la conclusion que le mouvement général vers un certain rajeunissement du corps électoral et un affaiblissement de la part des grosses cotes dans le nombre total du pays légal et les chiffres eux-mêmes sont tout-à-fait comparables.

(1) En 1832	Propriétaires :	19	Professions économiques :	19
En 1845	—	30	—	37
En 1847	—	29	—	33

(32) Par exemple Sault.

Ce sont aussi ces deux arrondissements qui offrent le tableau caractéristique de la société du Vaucluse avec leur population surtout rurale, dominée par les nobles qui sont en même temps les plus grands propriétaires du pays. Dans l'arrondissement de Carpentras en 1832 il y a treize individus imposés à plus de mille francs, dix d'entre eux sont des nobles. De même à Orange il n'y a que trois noms parmi les électeurs payant plus de mille francs de contributions directes, qui ne portent pas la particule aristocratique sur un total de vingt. En outre dans quantité de communes on trouve de nombreux petits nobles, officiers ou anciens officiers retraités qui, dotés de la croix de Saint-Louis ou d'une pension (33) augmentée parfois de quelques propriétés personnelles, y achèvent paisiblement leur existence dans la considération et le respect qui s'attachent dans le pays à tout ce qui porte un nom aristocratique.

B. — L'arrondissement d'Apt

C'est justement sur ce dernier point, l'importance de la noblesse dans le corps électoral, que l'arrondissement d'Apt se distingue le plus des deux précédents. Alors que, en 1832, dans le corps électoral d'Orange on relève quarante neuf noms à particule et trente neuf à Carpentras, le collège de l'arrondissement d'Apt n'en renferme que dix sept.

La faiblesse de ce chiffre est déjà un indice de la modestie du rôle que joue la société noble dans cette partie du département. L'impression est encore renforcée, lorsqu'on remarque que sur ces dix sept électeurs nobles il n'y en a que deux qui disposent d'une fortune suffisante pour figurer parmi les gros bonnets qui paient plus de mille francs d'impôts. Tous les autres sont des propriétaires roturiers : voilà qui paraît original dans un département, où presque toutes les grandes propriétés sont aux mains des gens titrés.

Le nombre de ces très grosses fortunes est, au reste, assez réduit. Alors que dans les arrondissements d'Orange et de Carpentras le total des cotes d'imposition supérieures à mille francs atteint

(33) Les officiers retraités, jouissant d'une pension supérieure ou égale à 1200 francs par an, possèdent le droit de suffrage.

respectivement quinze et douze, il y en a six en tout et pour tout à Apt en 1847. Ce n'est pas que l'arrondissement d'Apt soit un pays beaucoup plus pauvre que ses voisins, ou beaucoup moins peuplé, le nombre des électeurs y est aussi important et la proportion de ceux-ci par rapport à la population totale y est même plus élevée atteignant 5,6 pour mille à la fin de la période (34), c'est-à-dire presque autant que la moyenne du département, mais c'est que la richesse y semble encore bien moins concentrée qu'ailleurs. Le pourcentage des cotes d'imposition supérieures à cinq cents francs s'abaisse de vingt pour cent au début de la période jusqu'à moins de treize pour cent en 1847, alors que, dans le même temps, pour l'ensemble du département et pour les arrondissements d'Orange et de Carpentras cette proportion varie de trente sept à vingt pour cent à peu près.

Le pays légal dans cet arrondissement, où la proportion des électeurs est plus élevée qu'à Carpentras ou à Orange, où les nobles sont en très petit nombre et où leur influence mesurée par la richesse est des plus faibles, où les grandes fortunes ne représentent qu'une part très réduite du corps électoral constitué surtout de petits et de moyens propriétaires, apparaît dans sa structure sociale comme beaucoup plus démocratique que les autres. Cet état de fait ne peut manquer d'avoir des répercussions sensibles sur les idées politiques dominantes : et c'est ainsi que l'absence d'une aristocratie noble puissante explique au moins aussi bien qu'une longue habitude de soumission au gouvernement central, dûc au fait d'une réunion plus précoce de ces communes au royaume de France, la docilité remarquable des électeurs à se plier aux directives de l'administration ce qui vaut au collège d'Apt une détestable réputation de « bourg pourri ».

Mais si l'arrondissement d'Apt semble ainsi, de ce point de vue, prévenir l'évolution générale du département vers un pays légal, où les nobles ont de moins en moins d'importance et où la part des petites fortunes s'accroît d'année en année, il apparaît au contraire notablement en retrait en ce qui concerne l'évolution économique telle qu'on peut l'étudier à partir du nombre relatif des membres des professions économiques dans le collège. Dans ce domaine en

(34) 1832, 3,4 pour 1000 - 1836, 3,7 pour 1000 - 1841, 4,6 pour 1000 - 1846, 5,6 pour 1000.

effet, l'arrondissement d'Apt accuse un retard très net par rapport à tous les autres même celui de Carpentras.

En 1832 la catégorie des propriétaires occupe une place primordiale au sein du corps électoral et s'adjuge soixante et un pour cent du total. Le groupe des professions économiques doit se contenter d'une maigre fraction réduite à dix neuf pour cent, alors que pour l'ensemble du Vaucluse, les chiffres de ces diverses catégories sont respectivement quarante sept et trente pour cent. L'infériorité de la classe des commerçants et artisans par rapport à celles des propriétaires et agriculteurs est évidente. Au cours des années suivantes l'écart qui les sépare s'amenuise quelque peu. Le pourcentage attribué à la catégorie des propriétaires diminue peu à peu jusqu'à 51,5 pour cent (35) ; mais ce n'est pas uniquement au profit des marchands, des fabricants et autres gens de cette sorte. Ceux-ci, dont la part grandit pourtant jusqu'à atteindre près du quart du corps électoral en 1847 (36), sont encore bien loin d'arriver à la moyenne du département supérieure de dix à douze pour cent aux chiffres de l'arrondissement d'Apt.

Les professions libérales et, parmi elles, les gens de loi sont, relativement, beaucoup plus nombreux dans l'arrondissement d'Apt qu'ailleurs et assez bizarrement, alors que dans tout le reste du département elles maintiennent difficilement leur place, ou la voient même le plus souvent diminuer, dans le collège d'Apt elles vont se renforçant sans cesse en importance absolue et relative jusqu'à représenter un moment, un cinquième du corps électoral en 1844, avant de diminuer un peu (37), sans qu'on puisse tirer au clair les raisons de cette évolution au rebours de la tendance générale. C'est d'ailleurs la seule exception notable au mouvement d'ensemble qui entraîne toutes les parties du département, mais dont le rythme varie d'un arrondissement et d'un canton à l'autre.

(35) 1832 61 % - 1833 63 % - 1835 58 % - 1837 57 % - 1840 53 % - 1842 51 % - 1844 49 % - 1846 51,5 % - 1847 51,5 %.

(36) 1832 19 % - 1833 20 % - 1835 22 % - 1837 20 % - 1840 20 % - 1842 22 % - 1844 23 % - 1846 et 1847 24 %.

(37) 1832 14 % - 1835 15 % - 1837 16 % - 1840 et 1842 10 % - 1844 20 % - 1846 18 % - 1847 17 %. La moyenne du département varie pendant la même période entre 14 et 15 %.

C. — Avignon

On a pu remarquer, chemin faisant, que sur plusieurs points parmi les plus intéressants et, en particulier, en ce qui concerne la proportion des électeurs par rapport à la population totale et la part des professions économiques dans le corps électoral, aucun des trois arrondissements que nous venons de voir n'atteignait la moyenne du département. Il faut donc, pour que le niveau général ait été fixé là où il est, que le quatrième arrondissement présente des aspects particuliers assez nettement affirmés pour pouvoir, à lui seul, influencer la structure de tout le pays légal du département tout entier et que la masse de ses représentants soit assez importante pour faire même pencher la balance de son côté. Ce rôle si remarquable, le dernier des arrondissements que nous avons à examiner maintenant, ne peut le tenir que grâce à la présence de la seule grande ville du département et la véritable capitale de la région : Avignon.

L'arrondissement d'Avignon est, en effet, celui qui fournit au corps électoral de Vaucluse, le contingent le plus élevé. En dépit de sa superficie réduite à dix neuf communes, sa part représente toujours plus du tiers du total du pays légal (38) et à l'intérieur de cet arrondissement le rôle déterminant revient évidemment à la ville d'Avignon elle-même qui, dans ses deux cantons Nord et Sud, groupe à elle seule un nombre d'électeurs toujours plus élevé que celui de n'importe lequel des arrondissements voisins.

Ce sont ces deux cantons seuls que nous prendrons en considération car les autres cantons de l'arrondissement, s'ils offrent des traits analogues à ceux de la ville d'Avignon, ne les possèdent pas avec une originalité aussi fortement affirmée et, par leurs caractères atténués, ils servent de transition pour passer d'Avignon aux régions plus éloignées de la ville qui, elle, se distingue nettement de toute la région dont elle est, à la fois, le centre administratif, commercial, industriel et intellectuel.

La vieille cité des Papes conservait encore vers 1830 bien des aspects anciens avec ses rues étroites et incommodes dominées par les nombreux clochers et de beffroi gothique et, plus haut, par la

(38) 1832 : 363 électeurs - 1834 : 436 - 1836 : 454 - 1838 : 529 - 1840 : 620
1842 : 604 - 1844 : 622 - 1846 : 632 - 1847 : 687.

masse crénelée du « Fort » (39) ; elle « n'avait pas, il s'en faut, la gaieté d'aujourd'hui ; elle n'avait pas encore élargi telle qu'elle est sa place de l'Horloge, ni agrandi sa place Pie, ni percé sa Grande Rue. La Roque de Dom, qui domine la ville, complantée, maintenant, comme un jardin de roi, était alors pelée : il y avait un cimetière. Les remparts, à moitié ruinés, étaient entourés de fossés pleins de décombres avec des mares d'eau vaseuse » (40). Mais l'activité qui l'animait depuis sa réunion à la France contrastait avec ce visage suranné.

Chef lieu de l'administration centrale du département, Avignon est aussi la porte d'entrée de la plupart des marchandises qui arrivent par le Rhône ou par les routes venant du Gard ou des Bouches-du-Rhône. C'est là que se trouve concentré presque tout ce que le Vaucluse compte d'industries, ce qui se réduit surtout au travail de la soie par de très nombreux ouvriers travaillant à domicile. C'est là aussi qu'ont leur siège les principales maisons de commerce de la région et que se traitent la plus importante partie des affaires de soie et de garance qui apportent dans tout le département l'argent et la prospérité. C'est là enfin que s'impriment les journaux locaux qui ont la plus large diffusion, que les nouvelles se colportent et que la vie mondaine et intellectuelle a ses foyers les plus actifs et les plus brillants. Dans ce pays rural et encore très attardé c'est Avignon qui représente la tête de pont de la civilisation et de la société moderne. Une telle originalité dans l'activité de la ville et le genre de vie de ses habitants se reflète inévitablement dans le nombre et la qualité des électeurs qu'elle fournit au pays légal.

Ceux-ci sont deux cent soixante cinq en 1832 ; en 1847 ils se retrouvent quatre cent quatre vingt treize (41). Dans le même temps la population d'Avignon s'accroissait de plus de cinq mille âmes (42) mais moins vite toutefois que le pays légal puisque la proportion de celui-ci par rapport au nombre total des habitants passait de 8,8 pour mille en 1832 à 12,9 pour mille en 1847 (43). C'est là un chiffre supérieur de plus du double à la moyenne du département : Avignon renferme plus de gens riches que n'im-

(39) C'est ainsi qu'on appelle à l'époque le Palais des Papes.

(40) F. Mistral : *Mes origines*, p. 195.

(41) 1833 : 277 - 1835 : 291 - 1837 : 335 - 1839 : 386 - 1841 : 419 - 1843 : 435 - 1845 : 451 - 1846 : 455.

(42) 1831 : 29.889 habitants - 1836 : 31.786 - 1841 : 32.679 - 1846 : 35.169 - 1851 : 35.890.

porte laquelle des autres communes du Vaucluse. Tous ceux à qui leurs revenus permettent de mener une vie oisive et qui préfèrent les plaisirs de la ville aux charmes de la campagne viennent s'y installer et, en même temps, le commerce et l'industrie permettent d'y faire fortune beaucoup plus rapidement que partout ailleurs. Par suite, la proportion des fortunes modestes, dont les détenteurs paient moins de trois cents francs d'impôts par an, y est nettement inférieure à celle du département (44), tandis que le pourcentage des électeurs imposés à plus de cinq cents francs, tout en diminuant graduellement au cours de la période, reste toujours à un niveau supérieur de plusieurs points à ce qu'il est dans les autres arrondissements (45). La pyramide étagée des fortunes y prend une allure beaucoup plus élancée, la base se rétrécit et le sommet s'étire car c'est pour les très grandes fortunes, qui sont assujetties à des contributions de plus de mille francs, que la différence est surtout sensible.

Leur nombre est considérable et leur pourcentage dans le pays légal, tout en s'abaissant de treize pour cent à huit pour cent se maintient constamment plus élevé de quatre à trois pour cent que le niveau moyen (46). C'est que Avignon est le séjour préféré de tous les grands propriétaires du pays et en particulier des nobles. C'est sur les listes du collège électoral d'Avignon qu'on peut voir inscrits tous les grands noms de l'aristocratie du Comtat, tous les marquis de Baroncelli, de Cambis d'Orsan, de Forbin des Issarts, d'Aqueria de Rochegude, Villardy de Montlaur, les comtes d'Honoraty ou de Raousset Boulbon et le baron de Pertuis-Montfaucon, en face desquels figure toujours une cote d'imposition supérieure à deux mille francs ce qui décèle une richesse considérable. C'est à Avignon que ces gens de qualité se réunissent entre eux pour discuter d'art, de littérature ou de politique, se répandre en propos méprisants contre Louis Philippe et méditer des complots contre son administration.

(43) 1832 : 8,8 pour 1000 - 1836 : 9,8 pour 1000 - 1841 : 12,8 pour 1000 - 1846 : 12,9 pour 1000.

(44)		1832	1836	1844	1846
	Avignon	34 %	36 %	40,5 %	46 %
	Vaucluse	41 %	42 %	51 %	54 %
(45)		1832	1836	1844	1846
	Avignon	32 %	33,5 %	30,5 %	25 %
	Vaucluse	26 %	26 %	21 %	20 %
(46)		1832	1836	1844	1846
	Avignon	13	10,5 %	9,5 %	8 %
	Vaucluse	9 %	7 %	5,5 %	5 %

Mais Avignon n'est pas seulement le lieu de rendez-vous de toute l'aristocratie de la région, c'est aussi la ville des affaires et c'est encore à Avignon qu'on relève les noms des quelques négociants capables de rivaliser avec les nobles sur le chapitre de la fortune. Les Poncet, Thomas, Montagnat, Clauseau, Cealis, Derat et bien d'autres dont les cotes d'imposition atteignent presque le niveau de celles des marquis et des comtes. Les deux sociétés ne se mêlent pourtant pas : les aristocrates de sang ne se soucient pas de se commettre avec ces parvenus de la bourgeoisie et ceux-ci n'ont pas encore les moyens de disputer le haut du pavé à ceux-là. La césure entre le monde aristocratique et le monde des affaires se marque même topographiquement : presque tous les nobles habitent dans le canton Sud où on relève, en 1832, vingt-neuf noms à particule, tandis que dans le canton Nord ils sont à peine dix. Le marquis, les comtes et les barons fixent de préférence leur résidence dans cette partie d'Avignon qui conserve encore aujourd'hui une allure moins plébéienne que le quartier des Fusteries ou de la Carreterie qu'ils abandonnent aux boutiquiers et aux épiciers.

Ceux-ci se font de plus en plus nombreux. Outre les noms des grandes maisons puissantes qui commandent le marché, on rencontre de plus en plus, sur les listes électorales, quantité de gens qui se disent aubergistes, maîtres de poste, bouchers, épiciers, tanneurs, teinturiers, fabricants de garance ou de taffetas, ou plus souvent encore, simplement négociants. Grâce à eux, le nombre et la proportion des professions économiques s'accroissent sans cesse. Dès 1828 elles dépassaient déjà en nombre les propriétaires. La réforme électorale de 1831 et l'évolution normale de la société les amènent, dès 1832, à prendre une part de quarante-sept pour cent dans le pays légal et, en 1847, elles forment à elles seules une masse plus importante que toutes les autres catégories réunies avec cinquante-cinq pour cent du total (47).

L'importance de ces chiffres, supérieurs parfois de vingt pour cent à ceux du département dans son ensemble, traduit bien le rôle primordial d'Avignon comme centre de toute la vie commerciale et industrielle du Vaucluse. Mais ici encore il faut souligner

(1) 1848 : 42 % - 1832 : 47 % - 1836 : 46 % - 1839 : 50 % - 1841 : 53 % - 1844 : 53 % - 1846 : 55 %.

une très nette différence d'allure entre les deux cantons qui constituent la ville d'Avignon. Le canton Sud confirme son caractère de quartier résidentiel par une proportion de propriétaires singulièrement plus élevée que celle du canton Nord, ce qui s'accompagne normalement d'un abaissement corrélatif du pourcentage des professions économiques. A Avignon-Nord les propriétaires forment vingt-six pour cent du corps électoral en 1832 et dix-neuf pour cent tout au plus en 1847 (48) ; à Avignon-Sud leur importance se relève à trente-cinq pour cent en 1832 et se retrouve presque au même niveau en 1847 après avoir atteint un moment jusqu'à trente-huit pour cent (49). En même temps les professions économiques qui, dans le canton Nord, connaissent une hausse remarquable qui les porte à cinquante pour cent en 1832 jusqu'à soixante-cinq pour cent en 1847 (50), ont plutôt tendance à décroître dans le canton Sud où elles stagnent entre quarante-quatre et quarante pour cent pour finir à moins de quarante-trois pour cent en 1847 (51).

C'est là une division fonctionnelle remarquable qui se double d'une différence sensible dans le degré de richesse des électeurs. Le canton Nord se trouve à peu près conforme à la moyenne du département en ce qui concerne la part respective des grandes et des petites fortunes dans le corps électoral : ces dernières prennent avec les années une part de plus en plus importante et, en 1847, les électeurs imposés à moins de trois cents francs constituent la majorité absolue avec cinquante-cinq pour cent du chiffre total (52). La situation est tout autre dans le canton voisin où, en dépit d'une augmentation constante de leur pourcentage, les cotes les plus faibles n'arrivent même pas à atteindre les deux cinquièmes du corps électoral (53) à la fin de la période. C'est surtout le canton Sud qui donne à Avignon son aspect cossu, car c'est

(48) 1832 : 26 % - 1833 : 24,5 % - 1836 : 26 % - 1838 : 25 % - 1840 et 1842 : 19 % - 1844 : 20 % - 1846 : 20 % - 1847 : 19 %.

(49) 1832 : 35 % - 1834 : 36,5 % - 1836 : 38 % - 1838 : 36 % - 1840 et 1842 : 35 % - 1844 : 34 % - 1846 : 34 % - 1847 : 34,5 %.

(50) 1832 : 50 % - 1834 : 50 % - 1836 : 52 % - 1838 : 57 % - 1840 : 65 % - 1842 : 64 % - 1844 : 64,5 % - 1846 et 1847 : 65 %.

(51) 1832 : 44 % - 1834 : 41 % - 1836 : 41 % - 1838 : 43 % - 1840 : 44 % - 1842 : 41 % - 1844 : 40 % - 1846 : 43 % - 1847 : 42,5 %.

(52) 1832 : 34 % - 1834 : 46 % - 1836 : 40 % - 1838 : 41,5 % - 1840 : 44 % - 1842 : 49 % - 1844 : 47 % - 1846 : 52 % - 1847 : 55 %.

(53) 1832 : 27 % - 1834 : 32 % - 1836 : 33 % - 1838 : 36 % - 1840 : 34 % - 1842 : 35 % - 1844 : 34 % - 1846 : 40 % - 1847 : 38 %.

riches : en 1847 sur quarante électeurs payant plus de mille francs de contributions il y en a dix qui résident dans le canton Nord et trois fois plus dans le canton Sud, parmi lesquels presque tous les grands noms de la noblesse.

Cette division topographique des couches supérieures de la population entre les deux cantons, suivant la fonction sociale, ne peut que contribuer à aiguïser l'opposition entre l'ancienne société faite surtout de grands propriétaires fonciers le plus souvent nobles et la nouvelle bourgeoisie née de l'industrie et surtout du commerce. C'est à Avignon que ce conflit encore latent dans la plus grande partie du département commence à apparaître en pleine lumière, parce que c'est là que sont rassemblés à la fois les champions les plus brillants du monde des affaires et les représentants les plus en vue du monde des grands propriétaires fonciers nobles. C'est là que les traits anciens et nouveaux s'opposent le plus fortement et qu'on peut reconnaître au mieux dans quel sens s'oriente l'évolution générale du département tout entier.

Car l'analyse des aspects locaux ne contredit en rien les aspects généraux de l'évolution, tels qu'on peut les décrire à partir des statistiques de l'ensemble du Vaucluse. Ces chiffres sont bien des moyennes et non le résultat d'une composition de forces divergentes ou opposées. Le mouvement de l'évolution change de rythme d'une région à l'autre. Il se ralentit sur certains points dans les arrondissements d'Apt ou de Carpentras, il s'accélère considérablement à Avignon, mais partout il va dans le même sens et tend aux mêmes résultats. Partout le corps électoral, composé des individus les plus riches, tend à s'accroître plus vite que la population, signe certain que le pays s'enrichit ; partout, devant cette lente marée de petits propriétaires et de petits commerçants, le groupe des très grandes fortunes s'amenuïse et tend à se diluer de plus en plus dans cette masse et, du même coup, la noblesse perd le rôle numérique éminent qu'elle tenait jusqu'alors ; partout, comme le prouve la hausse continue, encore que très variable suivant les lieux, des professions économiques, le commerce et les échanges prennent une place de plus en plus grande comme source de richesse jusqu'à devenir l'activité essentielle à Avignon ; partout une transformation est en cours qui fera passer le Vaucluse de son état d'autrefois à des aspects plus modernes.

René MOULINAS.